47me Année. — N° 5143 UN NUMERO : 10 Centimes Vendredi 10 Janvier 1873

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 f. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
Annonces : 20 centimes la ligne.
Réclames : 25 centimes la ligne.
— Insertions à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 1 ; A LILLE, chez M. Bigaille, Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 8, Place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 28, 1 56, 3 42, 5 14, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 12, 11 33, m., 4 15, 5 48, 8 18, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 [illegible], 11 17, 12 17, 4 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 34, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 03, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 55, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 9 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 8 JANVIER	
3 0/0	53 65
4 1/2	78 50
Emprunt 1871	85 75
Emprunt 1872	87 85
DU 9 JANVIER	
3 0/0	53 70
4 1/2	78 75
Emprunt 1871	85 75
Emprunt 1872	87 95

LES ALLIÉS FRANÇAIS

DE M. DE BISMARCK

Le *Soir* a publié hier sous ce titre un article qui, sauf quelques mots à l'adresse des « ultramontains et de l'extrême » droite, » nous a paru excellent. L'auteur est M. Villetard, ancien élève de l'Ecole normale, esprit modéré et libéral, mais peu suspect de tendresse et de complaisance pour les croyances ou les personnes catholiques. Nous pensons qu'il est bon d'opposer de temps en temps à l'école révolutionnaire, les paroles de ceux qu'elle ne peut récuser sommairement comme adversaires. — M. Villetard prétend que sous l'Empire, les libres-penseurs français ont souvent pris la défense de la liberté de conscience ; nous ne nous en souvenons guère. Mais passons, il ajoute :

« Ne pourraient-ils de même aujourd'hui défendre en paroles ou par écrit, » les catholiques allemands, opprimés » par la Prusse protestante? — Non ! » la plupart d'entre ces prétendus libres-penseurs ne sont que des fanatiques; ils n'aiment pas la liberté comme » ils le prétendent ; ils ont tout simplement la haine du catholicisme et ils » poussent cette haine aveugle jusqu'à » continuer à frapper leur ennemi au » moment même où ils le voient terrassé par les gens qui nous réduisaient » à la famine, il y a 2 ans, pour arriver » à démembrer la France.

» Quand donc voudrons-nous bien » comprendre que la bonne politique » ne se fait pas avec les passions ; qu'il » ne s'agit pas de céder aveuglément à » nos haines; mais que, pour nous relever, il nous faut des alliés, et que » nos alliés naturels sont les ennemis de » nos ennemis. Nous ne voulons pas, » nous-nous besoin de le dire? tomber » de Charybde en Scylla. Mais il n'est » nullement nécessaire de verser à droite » pour éviter de verser à gauche, et, » en restant simplement fidèle au bon » sens et aux traditions constantes du » libéralisme français, nous pouvons et » nous devons éviter de frapper maladroitement et lâchement sur le parti » qui cause en ce moment tant de succès à la Prusse, et de nous faire sottement les alliés insouciants de M. de » Bismark.

Nous renvoyons ces réflexions patriotiques et ce jugement honnête particulièrement à l'adresse du *Journal des Débats* et de la *République Française*, deux journaux qui sont très-préoccupés de fonder la République, mais très-médiocrement soucieux du salut et de la grandeur de la France.

La santé de Napoléon III.

Dorénavant, dit le *Daily News*, le bulletin de la situation de l'ex-empereur sera publié tous les jours à 3 heures de l'après-midi. Parmi les visiteurs dont le nom a été inscrit sur le livre des visites, se trouve le nom de l'Archevêque de Canterbury et Mad. Tast.

On lit dans le *Medical Record* :

« L'affection dont souffre l'ex-empereur Napoléon présente une certaine difficulté. L'empereur souffrait depuis quelques années des préludes constitutionnels qui annoncent toujours la formation d'un calcul. Les eaux de Vichy et de Plombières n'ont pas conjuré le mal. La présence d'une grosse pierre a nécessité l'intervention chirurgicale de sir H. Thompson. Heureusement, le calcul était de nature phosphatique.

Dans la première opération, une grande partie de la pierre a été broyée. Une deuxième opération a eu lieu lundi, après la cessation de l'irritation qui survient nécessairement en pareil cas. De nouvelles opérations deviendront nécessaires naturellement et elles seront pratiquées suivant les symptômes. Le chloroforme ayant été employé dans les deux cas, les opérations n'ont pas été douloureuses. L'empereur a fait preuve de son courage et de son impassibilité ordinaires. Sir H. Thompson, le docteur Conneau et le baron Corvisart sont constamment de service, et sir W. Gull vient chaque jour en consultation.

Le *Daily Telegraph* dit :

« Le calme de l'empereur, survenu après la seconde opération, a été jugé comme un symptôme favorable. L'impératrice, qui était agitée depuis quelques jours, a été très-rassurée hier soir en apprenant, par le docteur de service, que l'ex-empereur avait éprouvé quelque soulagement, et que ses souffrances étaient moins grandes. »

L'Ordre publie une lettre du baron Corvisart, donnant des détails sur la seconde opération faite à l'empereur Napoléon. D'après cette lettre, l'opération a été assez laborieuse au début : un fragment, déjà passé dans la portion prostatique de la vessie, bouchait l'entrée et blessait l'organe ; mais M. Thompson l'a tourné enfin, et saisi avec habileté.

» On a encore enlevé par l'instrument lithotriteur, une portion un peu plus considérable que la dernière fois. La portion était très-*grosso-modo*, estimée à 1/5 du tout. Cela devait faire à peu près la moitié d'enlevée. Mais il se trouve que le noyau de la pierre, loin d'être très-dur et formé d'oxalate de chaux, comme cela aurait du être, est beaucoup plus friable et mou que le reste, c'est-à-dire que la croûte extérieure, chance heureuse qui permet d'espérer que plus de la moitié est faite.

» A partir de la huitième heure qui a suivi la première opération, il n'y a pas eu un instant de fièvre, malgré qu'il y ait eu de grandes souffrances. »

Nous avons reçu de l'*Agence Havas* la dépêche suivante :

« Chislehurst, 8 janvier, 3 h. soir.

« Symptômes généraux plus graves ; mais état général comme hier.

Le *Times* rappelle que le roi des Belges Léopold 1er a subi avec succès l'opération à laquelle vient de se soumettre l'ex-empereur. C'est le docteur Thompson qui a opéré dans les deux cas. Les dernières statistiques de médecine constatent que la lithoritie a réussi pendant ces dernières années 96 fois sur cent, sur un nombre de 200 opérations. Lorsque le malade est jeune et le calcul peu considérable, la lithothritie n'offre pas le moindre danger. Le bulletin de samedi fait supposer que le praticien devra agir à plusieurs reprises dans le cas de Napoléon III, la première visite ayant constaté que le mal avait une certaine gravité et datait de plusieurs années.

Enquête sur le 4 septembre

Déposition de M. Jules BRAME

(*Suite.— Voir le numéro d'hier.*)

M. le président. — Ces questions pourront se produire dans des dépositions ultérieures. M. Brame nous a donné son opinion, et s'il n'y a plus personne parmi nous qui désire lui adresser de nouvelles questions ?...

M. de la Sicotière. — Je désire adresser quelques questions à l'honorable M. Jules Brame.

M. le président. — Il serait inutile de rentrer dans la discussion générale.

M. de la Sicotière. — Ce que j'ai à dire n'est pas de la discussion, et M. Brame pourrait se contredire que nous n'aurions rien à y objecter. Nous sommes ici pour écouter et non pour discuter.

Nous vous avons, monsieur, écouté avec un grand intérêt, et nous savons quelle est l'honorabilité de votre caractère; par conséquent votre personne n'est nullement en jeu. Les questions que je vais avoir l'honneur de vous poser sont en dehors de toute discussion possible, questions pures et simples, auxquelles je désire que vous veuillez bien répondre. L'honorable M. Jules Brame nous a dit qu'il y avait eu conseil des ministres de cinq à huit heures dans la soirée du 3 septembre; de cinq à huit heures du soir, les événements de Sedan étaient connus, l'empereur était prisonnier, l'armée vaincue et prisonnière; c'étaient là des événements tellement graves qu'il est impossible d'admettre qu'ils n'aient pas imposé au conseil des résolutions immédiates; cela est d'autant plus certain que M. Brame nous a dit qu'après s'être séparés à huit heures, les ministres sont allés chacun de leur côté, là où les appelait leur devoir. M. Brame, par exemple, nous a dit qu'il était allé voir les travaux des fortifications, qui s'exécutaient même la nuit. Donc, à huit heures, des résolutions immédiates devaient être prises; ces résolutions devaient porter sur trois points : la dynastie, la Chambre, le peuple.

Un membre. — Et les Prussiens?

M. de la Sicotière. — Cela va sans dire !

Un membre. — Je ferai remarquer que la nécessité s'imposait au conseil des ministres de s'occuper des Prussiens qui arrivaient sur Paris; il me semble que c'était là un point très-important.

M. Lefèvre-Pontalis. — Il n'en a pas été question parce que c'est évident, cela va de soi.

M. le président. — Laissez M. de la Sicotière achever de poser sa question.

M. de la Sicotière. — Il est impossible que, dans ces circonstances, la question des Prussiens n'ait pas dominé toutes les autres, et c'est pourquoi je n'en ai point parlé. Si je joins cette question aux trois précédentes, cela fait quatre question que j'ai à poser à l'honorable M. Brame.

Je désirerais savoir sommairement, mais aussi nettement que possible : 1° Ce qui a été décidé sur la question de la dynastie devant cette question désastreuse, l'empereur vaincu, l'armée prisonnière ; il me semble difficile que le conseil n'ait pas dit : il faut affirmer la dynastie plus que jamais, il faut arriver à un conseil de régence et employer tous les moyens capables de raffermir le gouvernement et sauver la France.

Il serait inconcevable que des résolutions n'aient pas été prises dans ce sens.

2° La Chambre ne s'était pas encore convoquée pour la nuit; mais il est impossible que le ministère ne songeât pas à la nécessité d'une telle convocation.

Qu'est-ce que le conseil a décidé relativement à cette convocation nécessaire, inévitable, du Corps législatif. Dans la décision qu'il a dû prendre, la Chambre devait-elle être réunie pour la nuit ou pour le lendemain ?

3° Le ministère a-t-il compris qu'en présence de ces événements, la population de Paris pourrait tenter de renverser le gouvernement ?

Quelles résolutions a-t-il prises pour réprimer ces mouvements populaires ?

4° Des résolutions ont dû être arrêtées également en prévision de la marche des Prussiens sur Paris.

Qu'a-t-on décidé à l'égard de l'ennemi ?

Voilà les quatre questions que j'ai l'honneur de poser à l'honorable M. Brame. Il est impossible que le ministère n'ait pas pris des décisions à ce sujet dans l'intervalle du 3 au 4 septembre. Quelles sont les résolutions qui ont été adoptées pour chacun de ces points ?

M. Jules Brame. — Je répondrai ; je n'ai pas à me contredire, j'expose l'exacte vérité. Si je commets des omissions, je les réparerai ou je compléterai mes développements par la vérification de mes notes.

J'ai, à plusieurs reprises, expliqué l'emploi de notre temps le 3 septembre, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à quatre heures du matin, je n'y reviendrai plus.

Maintenant, l'honorable M. de la Sicotière me dit : il y a trois questions sur lesquelles l'attention du ministère a dû être appelée, ce sont les suivantes :

La dynastie ;
La Chambre ;
L'agitation populaire.

Je remercie ceux de mes collègues qui ont interrompu pour ajouter « et les Prussiens. »

C'est qu'en effet, les Prussiens qui pouvaient arriver à marches forcées sur Paris, causaient notre principale préoccupation, et cela ne peut, en vérité, étonner personne, en face de deux armées vaincues et du néant de la défense.

Je reconnais que la Chambre n'a pas été le sujet de nos appréhensions, puisque le conseil des ministres n'a pas demandé sa convocation sur l'heure même; c'était aux ministres qu'incombait l'immédiate nécessité d'agir pour parer aux nouveaux malheurs qui nous menaçaient, et si l'on avait convoqué les chambres sans arriver avec des projets bien réfléchis sur les quatre questions très-complexes que vient de poser M. de la Sicotière, c'est alors que les débats eussent amené plus que jamais la confusion. Or, le gouvernement eut trois heures pour sortir du chaos dans lequel le plongeait le cataclysme qui venait de lui être révélé, et ses opérations ont été arrêtées par la séance de nuit. Qui l'a commandée, cette séance ? Si elle n'avait pas eu lieu, si la décision de la Chambre qui s'était ajournée au lendemain à midi, eût été respectée, les révolutionnaires n'auraient pas eu le temps de se préparer pendant la nuit. Ce sont les promoteurs de cette séance que vous devez rechercher, puisqu'elle a été une des causes du mal, surtout le ministère n'ayant été ni convoqué ni prévenu.

Quant à la question d'agitation populaire, je l'ai déjà dit, nous devions avoir l'esprit tranquille par suite de la déclaration si nette, si formelle, si positive du général Trochu que cependant, vous le savez, on surveillait encore.

Quant à la dynastie, je le déclare, non, mille fois non, il n'a été question ni d'elle ni de son affermissement; le moment eût été mal choisi.

L'idée de la dynastie devait se trouver noyée dans tous les malheurs qui nous menaçaient de toutes parts. Le général de Palikao pouvait ne pas avoir toutes les sympathies, mais il gardait le silence comme tout le Ministère, et ce silence servait au moins d'apaisement à l'irritation de tous les partis.

Eh bien, M. Lefèvre-Pontalis ?

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Quant à moi, je me suis complètement effacé; il ne s'agissait pas de ma personne; sur les bancs du Corps législatif où siégeaient beaucoup de mes amis, soit à gauche, soit au centre gauche, on se demandait pourquoi, alors qu'on venait de remettre tous les pouvoirs au Corps législatif, on ne lui laissait pas nommer un lieutenant général. Voilà ce qu'il eût fallu faire et je n'ai pas voulu dire autre chose.

M. le président. — Permettez, Messieurs, ne tombons pas dans la discussion; nous devons, permettez-moi de vous le rappeler, nous borner à entendre des dépositions.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Sans doute, monsieur le Président, mais on ne nous a pas dit ce qui avait pu décider la régente...

M. le comte de Durfort de Civrac. — Je crois qu'il y a là quelque chose de très-important à examiner.

Nous sommes en présence de deux individualités qui ont joué un rôle grave dans les événements du 4 septembre. Ces deux individualités sont celles du général Trochu et du comte de Palikao. A mes yeux, il importe beaucoup de dégager ces deux individualités dans l'intérêt de la vérité. Peut-on croire que l'un de ces deux hommes fut guidé par la préoccupation des intérêts dynastiques, ou bien, y avait-il raison de croire qu'ils fussent mus l'un et l'autre par des mobiles d'un autre ordre, des intérêts généraux ou des intérêts d'ambition particulière ?

Je ne présume rien, messieurs, mais je demande à M. Jules Brame de vouloir bien préciser le moment où l'Impératrice avait semblé reconnaître que la cause de la dynastie était perdue, et quels furent, à partir de ce moment, les agissements du ministère. Remarquez bien que je ne parle pas ici du Ministre M. Brame, pas plus que de M. de Palikao. Je parle du ministère en général.

M. le comte Daru. — Voulez-vous me permettre de préciser à cet égard le souvenir de M. Brame ?

Lorsque les événements de Sedan ont été connus, il y avait lieu a un déplacement de pouvoirs. Le pouvoir dominant devait passer dans la Chambre. Tout le monde était d'accord sur ce point.

On était également d'accord, le 3 au soir, sur un second point : pour éviter la crise politique qui résulte d'un changement de dynastie, l'Impératrice devait conserver un pouvoir plus apparent que réel.

On en était là dans la nuit du 3 au 4; cette combinaison ne parut plus suffisante le 4 au matin. Il est certain que l'Impératrice ne tenait pas à conserver son pouvoir. C'est là ce que MM. Buffet, Kolb-Bernard et d'autres ont confirmé. Aussi, lorsqu'on fit observer à l'Impératrice que les pouvoirs qu'elle avait comme régente devenaient, depuis la captivité de l'empereur, insuffisants, puisqu'elle n'avait même pas le droit de changer ses ministres, elle le reconnut et autorisa ceux qui étaient détachés près d'elle à déclarer à la Chambre qu'elle acceptait ce que ses ministres accepteraient en son nom.

Dans cette période, il y a deux phases distinctes : l'une, qui consistait à rendre le pouvoir dominant dans le sein de la Chambre, c'est celle indiquée par M Brame, la Chambre ayant le pouvoir de fait, l'Impératrice le pouvoir de nom, l'autre phase est celle dont je viens de parler.

Quelle que fût la résolution adoptée à ce moment, l'Impératrice ne demandait qu'à rester à Paris pour participer à la défense jusqu'au dernier moment.

On a accepté la seconde combinaison qui n'a pas prévalu. M. Brame vous en disait tout à l'heure la raison, c'est que dans des circonstances pareilles, à mesure que les événements marchent, la solution bonne à quatre heures du matin ne l'est plus à huit; celle bonne à huit heures ne l'est plus à midi. Les événements se précipitent: ceux qui sont impatients de pousser le peuple dans la rue ne perdent pas leur temps : la foule afflue devant le Corps législatif à l'heure précise indiquée; les bataillons armées de la garde nationale envahissent le palais, non pas peut-être par un mouvement spontané de la population, mais par une consigne.

On nous avait laissé une demi-heure pour délibérer et pour trancher ces graves questions. Ce temps ne nous a pas suffi et nous avons été envahis. Voilà l'histoire vraie. On avait à rechercher la solution de ces trois problèmes. Quels sont les pouvoirs de l'Impératrice? Quels sont les pouvoirs de la Chambre ? Quels sont les moyens de résister à une émeute populaire ? On a parfaitement posé ces questions ; seulement la solution bonne à une certaine heure, n'était plus bonne quelques heures après.

M. de la Sicotière. — Mais lors de la la séance de nuit, pourquoi les ministres ne se sont-ils pas rendus à la Chambre ?

M. Jules Brame — Permettez, ils ne pouvaient pas, puisqu'ils ne savaient pas que la Chambre devait se réunir.

M. de la Sicotière. — Mais si le ministère ignorait la convocation de la Chambre, ne pouvait-il pas au moins arrêter un programme de résolutions à présenter ou à prendre dans la prévision que la Chambre pourrait se réunir ?

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — C'était en effet ce à quoi s'attendait la Chambre.

M. Jules Brame. — Je vais avoir l'honneur de répondre à M. Durfort de Civrac d'une façon qui ne lui laissera rien à désirer ; car je lui donnerai satisfaction, mais pas par des assertions, mais par des faits.

Deux individualités sont en présence, l'honorable comte Durfort de Civrac, il faut analyser leurs intentions et leurs aspirations, creuser dans le fond de leur cœur pour bien connaître l'une et l'autre.

Je reconnais avec M. de Civrac tout ce que sa question comporte de grave, relativement aux résultats auxquels nous désirons tout parvenir.

Ces deux hommes, se demande-t-il, étaient-ils dominés par des sentiments de patriotisme ou par des intérêts d'ambition personnelle ? Or, je désire établir en ce moment, que, jusqu'à mon arrivée au Ministère, je n'ai revu aucun des deux. Maintenant, que vois-je, abstraction faite de tout antécédent de popularité ou d'impopularité, voici les faits :

Le général de Montauban, dès le commencement de la guerre, le 16 juillet, réclame un commandement à l'armée active, il le réclame de nouveau le 6 août.

Il est appelé au ministère de la guerre ; il arrive et produit les résultats que vous connaissez.

Quant au général Trochu, je vais simplement procéder par des faits sans commentaires.

Il reçoit un commandement en chef dans l'armée active, et en dehors de celui qui l'a nommé, dont il connaît les projets, il revient gouverneur de Paris, et renverse ainsi les combinaisons qui avaient été concertées d'abord. C'est un fait.

Sans ordre, il ramène avec lui 18 bataillons de gardes mobiles destinés à l'armée que cette mesure pouvait compromettre. C'est un fait.

Il ramène également dans l'intérieur de Paris, avec ces mobiles, 14,000 fusils chassepot, affaiblissant de nouveau l'armée. C'est un fait.

Il dit à ces mobiles, contre tout précédent militaire, contre tout respect de la hiérarchie :

« Vous avez le droit de revenir à Paris ». C'est un fait.

En dehors de toute entente avec le ministère, il fait afficher une proclamation, où il avertit les citoyens que pour maintenir toute agitation, il entend ne se servir que de la force morale. C'est un fait.

Devant le conseil des ministres assemblés, il renouvelle, dans les termes les plus chaleureux, son serment de fidélité. On sait comment il l'a tenu. C'est un fait.

Le moment du danger arrivé, chacun est à son poste, ministres et députés. Lui seul n'y est pas. C'est un fait.

Des questeurs et des députés vont le solliciter d'arriver au plus tôt. Il fait attendre les uns, répond évasivement aux autres, et ne vient pas à l'Assemblée. C'est un fait.

Cependant six députés, dont je vous ai donné les noms plus haut, à l'heure où le général prétendait que l'encombrement l'empêchait d'arriver jusqu'à nous, se transportent du Corps législatif au château, et reviennent du château au Corps législatif. C'est un fait.

Puis, au dernier moment, nous assistons au plus attristant spectacle, sans exemple jusqu'à ce jour dans l'histoire de notre nation : un homme se lève général gouverneur de Paris, ayant prêté serment à un gouvernement, et sans être relevé de sa parole, il se couche chef d'un autre gouvernement.

J'ai le droit, Messieurs, de tenir ce langage; l'honorable M. Antonin Lefèvre-Pontalis vient d'avoir la bonté de vous rappeler que j'étais un des derniers resté sur mon banc le 4 septembre au Corps législatif, soutenu par l'espérance d'éviter les malheurs qui nous ont accablé depuis.

Mettez, si vous le désirez maintenant, la conduite du général Trochu en face de celle du maréchal Mac-Mahon, le plus digne, le plus noble, le plus généreux des hommes qui, vaincu, a conservé l'admiration et l'estime de la France.

Mais qu'il me soit permis, Messieurs, en finissant, de plaider en faveur du général Trochu quelques circonstances atténuantes. Il est un grand coupable que nous oublions de faire entrer en scène; celui-là, il est vrai, est insaisissable : c'est le public qui, le premier à Paris, a réclamé et acclamé la guerre avec enthousiasme.

Dès nos premiers échecs, au commencement d'août, les pensées et les aspirations de chacun se sont reportées sur le général Trochu. On lui supposait tous les mérites, on le désignait comme devant être notre sauveur. Aujourd'hui, en présence de sa conduite et des résultats, on est à même de le juger d'une façon définitive. Le public s'est trompé, le public est le grand coupable; si cependant on avait laissé le général Trochu à l'écart, c'est alors qu'on se serait écrié de toutes parts : « Vous ne l'avez pas voulu, il nous eût sauvés. »

Supposons un instant le contraire, qu'il eût été doué de cette vigueur, de cette clairvoyance, de cet esprit de décision qui constitue les héros;

Supposons qu'il ait été imbu de ce respect du serment qui donne la confiance, la satisfaction et le respect de soi-même;